



Chantier Horaires et mobilité

Défi “Mon trajet décarboné”

Contexte et enjeux

- Les trajets domicile-travail et professionnels sont le **premier poste d'émission de gaz à effet de serre des activités de bureau** ! *Source : ADEME*
- Repenser nos mobilités et nos modes de travail a **un impact considérable** sur nos émissions.



Cibles : salariés

Participer au Défi Mobilité

Depuis 7 ans, le [Défi Mobilité](#) est organisé par L'ADEME et la Région Pays de la Loire.

Ce défi est avant tout une aventure collective créée pour redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail.

Il permet de :

- Créer un évènement fédérateur et convivial
- Promouvoir la mobilité douce (*vélo, covoiturage, transport alternatif...*)
- Sensibiliser sur l'impact des déplacements (*calcul des émissions CO2 évitées et équivalents CO2 des déplacements*)
- Une action collective idéale avant d'initier un Plan de mobilité



Cibles : salariés

Participer au Défi Mobilité

Comment le mettre en place ?

- [S'inscrire](#) sur la plateforme Défi Mobilité en Pays de la Loire
- Choisir une (ou plusieurs actions) à mettre en place (*tous à vélo, co-voiturage, ma direction s'engage...*)
- Mobiliser les collaborateurs : idées d'animation, d'accompagnement et de communication
- Se servir du kit de communication fourni



Cibles : salariés

Transforme tes kilomètres en don à une association

Ce défi encourage les salariés à aller au travail autrement que seuls en voiture. Il favorisera à plus long terme de nouvelles habitudes de mobilité économiques et durables. C'est aussi la satisfaction de faire une action solidaire en pédalant !

- Choisir une association bénéficiaire (*en proposant un vote aux collaborateurs par exemple*) soutenue financièrement par l'entreprise
- Définir la période de l'opération
- Définir les moyens de mobilités acceptés (*vélo, marche, trottinette, etc.*)
- Définir la somme à reverser (*ex : 1 km = 1 €*)
- Définir un outil de déclaration des kilomètres effectués sur la période
- Fêter les résultats avec l'association et les collaborateurs !



Cibles : salariés

Conférence sur la mobilité douce

Proposer une conférence inspirante sur la mobilité douce avec un intervenant extérieur (en présentiel ou distanciel).
La conférence sera l'occasion de s'interroger sur notre façon de nous déplacer. C'est un premier pas pour prendre conscience et sensibiliser les collaborateurs à des déplacements domicile/travail permettant d'aller vers la réduction des émissions de GES.

Exemples de sujets :

- Est-ce utile de se déplacer ?
- Moins et mieux se déplacer, à pied, en train ou en voiture !
- Les premiers pas pour se mettre au vélo
- Le déplacement multimodal, kesako ?
- Déplacements domicile/travail comment agir pour réduire mon empreinte carbone ?



Cibles : dirigeants

Lancer ou repenser son Plan de Mobilité (PDM)

Le PDM permet de changer les habitudes de mobilité dans un but de réduction des dépenses, de réduction des GES, d'amélioration de la qualité de vie au travail. C'est aussi une obligation pour les entreprises de + de 100 personnes sur site.

Exemples de solutions, selon la situation géographique :

- Financer tout ou partie des transports en communs pour les salariés.
- Promouvoir les mobilités douces (*bicyclette, vélo à assistance électrique, trottinette*) sous forme d'indemnités kilométriques (*forfait mobilités durables*), de prêts gratuits, de flotte de 2 roues d'entreprise, de journées découvertes et de prise en main.
- Organiser des forums de covoiturage pour connecter les salariés en mesure de covoiturer.
- Promouvoir le covoiturage intra-entreprise sous forme d'incitation financière et/ou de challenge interne. Elargir si possible le covoiturage mutualisé aux entreprises voisines.

[Pour en savoir plus : ADEME – Le PDM, qu'est-ce que c'est ?](#)



Cibles : dirigeants

Réorganiser le télétravail dans les entreprises

Les déplacements sont un poste majeur des émissions de GES dans les entreprises. Le télétravail peut amener une réduction sensible de ces émissions.

- Évaluer le nombre de jours télétravaillés par salarié
- Mettre en place une charte écrite de télétravail volontaire sur le public éligible au télétravail
- Vérifier l'évolution de jours télétravaillés par salarié, sur une même période à 2 ans d'intervalle.



Face à l'urgence environnementale et sociale, nous avons tous une carte à jouer !

